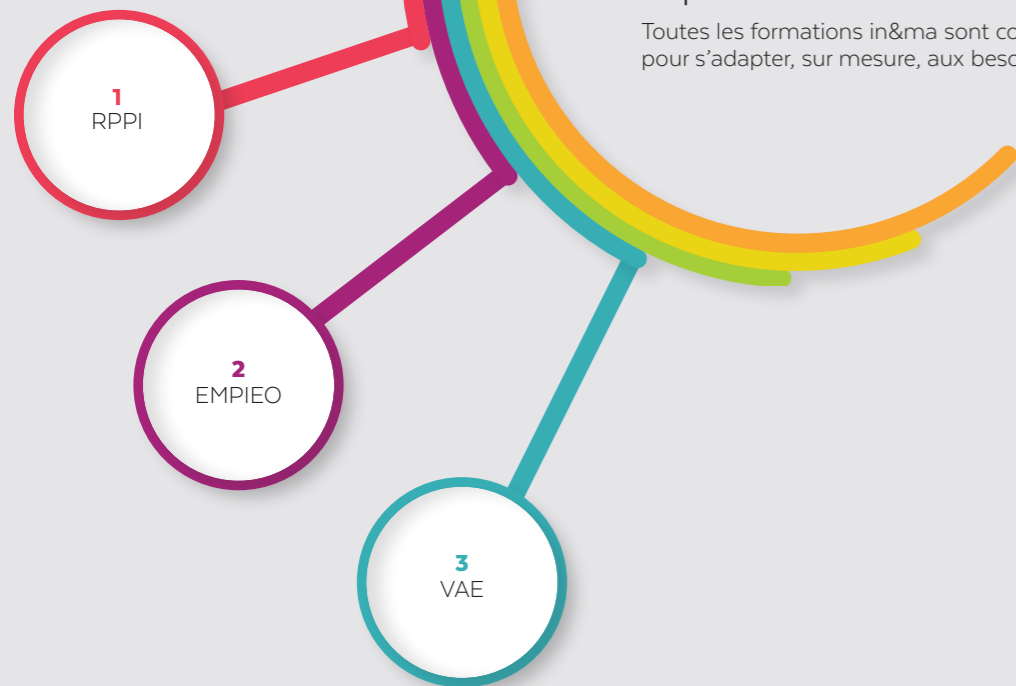




Parcours diplômants

Toutes les formations in&ma sont conçues pour s'adapter, sur mesure, aux besoins des entreprises.



P.44	RESPONSABLE DE PRODUCTION ET DE PROJETS INDUSTRIELS	<ul style="list-style-type: none"> • Management de la production industrielle : 33,5 jours • Management des équipes industrielles : 18 jours • Management de la performance et de l'efficacité de l'outil de production : 28,5 jours • Management de projet industriel : 15 jours
P.46	EXPERT EN MANAGEMENT DE PROJETS INDUSTRIELS ET EN EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE	<ul style="list-style-type: none"> • Management des processus de production et de la supply chain : 16,5 jours • Définition et pilotage de la démarche d'excellence opérationnelle en contexte industriel : 17 jours • Management de projets complexes en contexte industriel : 8,5 jours • Exercice d'une veille en matière de stratégie, de digitalisation et d'innovation : 9,5 jours • Management des ressources humaines de l'unité industrielle : 9,5 jours • Pilotage financier de l'unité industrielle : 11 jours
P.48	LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE	La Validation des Acquis de l'Expérience



& Responsable de Production et de Projets Industriels

Devenez Manager opérationnel en charge de l'organisation, supervision et optimisation des processus de production

Titre à finalité professionnelle « Responsable de Production et de Projets Industriels » de niveau 6, enregistré au RNCP N°38269 par décision de France Compétences en date du 15/11/2023.

- Salarié(e) en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage
- Étudiant(e)
- Salarié(e) et demandeur d'emploi en formation professionnelle continue
- Validation des acquis de l'expérience (VAE). Taux de certification totale de 100% sur l'année 2024/2025

Formation éligible aux fonds de financement de la formation professionnelle continue.



Titre RNCP de niveau 6 - RPPI
Certificateur in&ma

Le cursus se décompose en 4 blocs de compétences qui couvrent à la fois les aspects techniques, managériaux et organisationnels nécessaires à ces profils polyvalents, très recherchés par les entreprises pour leur capacité à améliorer la performance industrielle en s'appuyant à la fois sur le volet technique et sur le management des équipes.

Formation disponible en présentiel et finançable CPF

- Management de la production industrielle**

33,5 Jours
5 900 €

J'organise le processus de production et gère les activités de production. Je mesure les performances de mon unité et identifie des axes d'amélioration : Lean Manufacturing, méthodes de résolution de problèmes, outil bureautique, système d'information, AMDEC, Manufacturing Efficient System, intelligence économique, méthodes d'analyse des postes de travail, finance.
- Management des équipes industrielles**

18 Jours
3 150 €

J'encadre les équipes de production et organise leur travail. Je gère les ressources humaines : animation d'une équipe de travail, conduite de réunion collective, traitement d'une problématique managériale, plan de professionnalisation d'un collaborateur, conduite d'un entretien managérial.
- Management de la performance et de l'efficacité de l'outil de production**

28,5 Jours
5 000 €

Je mesure les performances de mon unité et identifie les axes d'amélioration. J'élabore et pilote le plan de progrès de mon unité.
- Management de projet industriel**

15 Jours
2 700 €

J'élabore et pilote la mise en œuvre d'un projet industriel : diagnostic de performance industrielle, identification et éclaircissement du besoin, rédaction d'un cahier des charges, formulation de préconisations et soutenance, argumentation des choix exprimés.





**Titre RNCP
de niveau 7 -
EMPIEO**
Certificateur in&ma

Le cursus se décompose en 6 blocs de compétences qui mettent en œuvre le pilotage d'unité de production, le management en mode multi-projets et l'amélioration de la performance industrielle des sites de production. Ce parcours s'adresse aux Managers stratégiques des entreprises. Il combine des compétences en organisation, en production et en stratégie de croissance.

Formation disponible en présentiel et finançable CPF

- **Management des processus de production et de la supply chain** **16,5 Jours**
2 900 €

Je contribue à l'élaboration de la stratégie traduisant la politique commerciale et industrielle de mon entreprise. Je conseille ma Direction Générale dans sa prise de décision concernant l'organisation et le management des processus de production en m'appuyant sur l'analyse de mon environnement économique et du positionnement sur le marché et en tenant compte des capacités et ressources internes.
- **Définition et pilotage de la démarche d'excellence opérationnelle en contexte industriel** **17 Jours**
2 900 €

J'établis le diagnostic de la performance, de l'efficacité des processus de production et supervise le déploiement de la démarche d'excellence opérationnelle en dirigeant la mise en œuvre des solutions visant à l'optimisation de processus ciblés, en quantifiant les gains obtenus, en encadrant les équipes impliquées et en veillant à l'application des principes et méthodes définis.
- **Management de projets complexes en contexte industriel** **8,5 Jours**
1 500 €

Je manage un portefeuille de projets complexes, définis les modalités et conditions de réalisation tenant compte de la pluralité des acteurs impliqués et des risques encourus. J'assure le pilotage, l'animation et l'évaluation des opérations mises en œuvre et je contribue à la définition et gestion d'un programme de projets en accord avec l'intérêt stratégique de l'entreprise.
- **Exercice d'une veille en matière de stratégie, de digitalisation et d'innovation** **9,5 Jours**
1 600 €

J'exerce une veille stratégique en matière de digitalisation, d'innovation et de pratiques de la concurrence, afin d'identifier et d'anticiper les facteurs d'évolution et d'innovation d'ordre économique, technologique et organisationnel.
- **Management des ressources humaines de l'unité industrielle** **9,5 Jours**
1 600 €

Je détermine et mets en œuvre les conditions qui garantissent la mise en adéquation de la composition et des compétences de mes équipes avec les besoins générés par mon activité et l'évolution technologique de mon outil industriel. Je tiens compte des obligations légales et réglementaires en la matière.
- **Pilotage financier de l'unité industrielle** **11 Jours**
1 900 €

Je pilote mon unité industrielle sur le plan financier. J'élabore mon budget, assure la gestion industrielle dans une logique d'optimisation et de maîtrise des coûts. Je collabore avec les services comptables et financiers de mon entreprise et utilise les méthodes d'analyse appropriées.



Expert

en Management de Projets Industriels
et en Excellence Opérationnelle

Passez d'un management opérationnel à un management stratégique

Titre à finalité professionnelle « Expert en Management de Projets Industriels et en Excellence Opérationnelle » de niveau 7, enregistré au RNCP N°39845 par décision de France Compétences en date du 28/11/2024.

- Salarié(e) en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage
- Étudiant(e)
- Salarié(e) et demandeur d'emploi en formation professionnelle continue
- VAE (Validation des acquis de l'expérience). Taux de certification totale de 100% sur l'année 2024/2025

Formation éligible aux fonds de financement de la formation professionnelle continue.





La VAE

La Validation des Acquis de l'Expérience

- La VAE est un dispositif qui permet de faire évaluer ses compétences professionnelles dans le but d'obtenir une certification. La certification visée doit être en relation avec l'expérience professionnelle acquise et doit être inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).
- La VAE peut être réalisée dans le cadre du Plan de Développement des Compétences de l'entreprise ou à l'initiative du salarié.
- **Pour se renseigner et effectuer les démarches :**
<http://www.vae.gouv.fr/>
- **Quelles sont les formations éligibles à la VAE dans ce catalogue ?**
Nos 2 parcours diplômants :
 - Responsable de Production et de Projets Industriels
 - Expert en Management de Projets Industriels et en Excellence Opérationnelle

Les candidats répondant aux critères d'éligibilité du dispositif VAE sont assurés d'un accompagnement individualisé et personnalisé. Les équipes pédagogiques aident à constituer le dossier des preuves et à préparer la soutenance devant le jury.



Financements

La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » permet à chacun de se former tout au long de sa vie active. La formation doit être accessible pour chacun : en entreprise, en préparation de son entrée sur le marché du travail mais également pendant les périodes de recherche d'emploi.



P.52	LE CPF	Le Compte Personnel de Formation
P.53	LE PDC	Le Plan de Développement des Compétences
P.53	LA PRO-A	La reconversion ou Promotion par l'Alternance



Les 3 principales sources de financement :



1. Le CPF

Le Compte Personnel de Formation

Le CPF est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, y compris en période de recherche d'emploi, pour suivre une formation qualifiante ou certifiante. Le compte est alimenté de 500 € par an avec un plafond de 5 000 € ou de 800 € par an avec un plafond de 8 000 €, pour les moins qualifiés. L'employeur du secteur privé peut co-financer le projet de formation d'un salarié.

Pour se renseigner et effectuer les démarches :
<https://www.moncompteformation.gouv.fr>

Quelles sont les formations éligibles au CPF dans ce catalogue?

Nos 2 parcours diplômants :

- Responsable de Production et de Projets Industriels
- Expert en Management de Projets Industriels et en Excellence Opérationnelle



2. Le PDC

Le Plan de Développement des Compétences

Le Plan de Développement des Compétences a pour objectif d'assurer le maintien dans l'emploi du salarié et de lui permettre d'acquérir de nouvelles compétences, au regard de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations.

Il représente l'ensemble des actions de formation professionnelle, de bilans de compétences et de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) mises en place par l'entreprise pour les salariés.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'action de formation se définit non plus en termes de programmes mais en termes de compétences professionnelles à acquérir. Le plan est établi pour un an et relève entièrement de la responsabilité de l'employeur, après consultation des représentants du personnel. La loi n'oblige pas l'employeur à mettre en place un Plan de Développement des Compétences mais il y est fortement incité.

Le Plan de Développement des Compétences est mobilisable par les entreprises de moins de 50 salariés. Le salarié peut prendre l'initiative de demander à suivre une formation prévue par le Plan de Développement des Compétences de l'entreprise. La loi n'impose aucune procédure : la demande et la réponse sont formulées librement, selon les usages ou les dispositions conventionnelles qui peuvent exister dans l'entreprise.

L'employeur est libre de refuser ou d'accepter. Si l'employeur accepte, le départ en formation du salarié reste assimilé à l'exécution normale du contrat de travail. Ces questions peuvent également être abordées entre l'employeur (ou son représentant) et le salarié, à l'occasion de l'entretien professionnel biennal obligatoire.

Pour se renseigner et demander d'inscrire une formation dans le PDC :
Rapprochez-vous de votre service RH ou Formation.

3. La PRO-A

La reconversion ou Promotion par l'Alternance

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la période de professionnalisation a fait place au dispositif Pro-A, conçu pour relancer la reconversion ou la promotion des salariés dont le niveau de qualification est inférieur à la licence par alternance.

La Pro-A est fondée sur l'alternance entre activité professionnelle et séquences de formation. Elle associe des enseignements généraux, professionnels et technologiques, à une mise en pratique des nouveaux savoir-faire en entreprise. Ce dispositif a pour objectif de maintenir l'employabilité des salariés dans leur entreprise par la reconversion ou la promotion interne.

Quelle est la formation éligible à la PRO-A dans ce catalogue ?

Le parcours diplômant Responsable de Production et de Projets Industriels

Qui peut bénéficier de la Pro-A ?

- Salariés en CDI (Contrat à Durée Indéterminée)
- Salariés en CUI (Contrat Unique d'Insertion) à durée indéterminée
- Salariés en activité partielle
- Salariés sportifs ou entraîneurs professionnels en contrat de travail à durée déterminée (CDD)
- Dans tous les cas, la qualification ne doit pas dépasser le niveau 5 (BAC+2) du Répertoire National des Certifications Professionnelles.